



Communiqué de presse

Reprise de la navigation libre sur les canaux de Roanne à Digoin, Latéral à la Loire et de Briare à partir du 12 septembre 2022

Le 08 septembre 2022 – **La situation hydraulique du bassin Loire-Allier étant stabilisée, la reprise de la navigation libre, initialement prévue vers fin septembre, sera mise en œuvre par VNF à compter du 12 septembre sur le canal de Roanne à Digoin, le canal Latéral à la Loire et le canal de Briare, soit 280 km de voies navigables.**

En effet, ces itinéraires ont été fermés à la navigation le 22 août dernier afin de contribuer à la préservation de la ressource en eau et d'assurer le maintien de ses usages prioritaires sur le secteur (refroidissement de centrales nucléaires et alimentation en eau potable notamment).

Le bassin Loire-Allier : une situation hydraulique qui s'améliore

Le bassin Loire-Allier est placé, depuis le 8 août dernier, en alerte renforcée afin de garantir les usages prioritaires de l'eau (l'alimentation en eau potable et le refroidissement des centrales nucléaires situées sur le bassin).

La situation hydraulique du bassin s'étant stabilisée, notamment grâce à des conditions météorologiques plus favorables, la réouverture des canaux alimentés par la Loire et l'Allier, sera effective dès le 12 septembre.

A ce stade, les conditions hydrologiques permettent une visibilité jusqu'à fin octobre.

VNF reste, comme depuis la fin du printemps, mobilisé pour réduire les impacts liés à la sécheresse, ceci en lien étroit avec les services de l'Etat. Il s'agit d'optimiser au maximum la gestion de l'eau, de contribuer à réduire les consommations et à équilibrer les besoins et usages en concertation avec les acteurs concernés.

Ainsi, alors que la situation reste sensible, avec la reprise de la navigation à compter du 12 septembre, VNF maintient des mesures de préservation de la ressource en eau

sur les canaux du bassin de la Loire conformément aux dispositions réglementaires, à savoir :

- **Le regroupement des bateaux pour le passage des écluses** afin de limiter le nombre d'éclusées et donc la consommation d'eau (2h d'attente possible),
- **La réduction des prélèvements en eau de 25%**, induisant une limitation de mouillage (**profondeur d'eau**) à **1,4 mètre sur les canaux de Roanne à Digoin et Latéral à la Loire et sur le canal de Briare, à 1,8 mètre sur le versant Seine et 1,6 mètre sur le versant Loire,**
- **La mise en place d'horaires de passage des bateaux** sur les embranchements de Cognardière/Baraban sur le canal de Briare : 9h30-10h30/14h30-15h30/17h00-18h30 et de Decize pour le Latéral à la Loire : 9h30-10h30/14h30-15h30/17h30-18h30.

Les activités se poursuivent pour l'arrière-saison

L'anticipation de la fermeture de navigation le 22 août avait permis de reporter une partie des activités sur d'autres voies navigables de la région comme le canal du Nivernais ou la rivière Yonne navigable.

Cette réouverture au 12 septembre permettra une continuité des activités fluviales en arrière-saison. Celles-ci représentent une partie non négligeable de la fréquentation annuelle des canaux. En effet, 54 % des plaisanciers déclarent faire au moins une navigation en automne.

Composé au 2/3 d'étrangers, la clientèle de la plaisance de location pourra ainsi découvrir les multiples richesses des territoires du bassin de l'Allier et de la Loire :

- **Les vignobles mondialement connus à proximité de nos voies d'eau** comme le Sancerre et les blancs de Loire ;
- **Les châteaux de la Loire** facilement accessibles en poursuivant sa navigation sur le canal du Loing ;
- **Les nombreuses villes historiques traversées par les voies d'eau** : Digoin, Sancerre, Briare, Montargis etc.
- **Un patrimoine fluvial riche et des sites classés** : les ponts-canaux à Digoin et Briare, l'échelle d'écluses à Rogny... ;
- **Un patrimoine naturel et paysager** en parcourant à vélo la Scandibérique ou la Loire à vélo.

Une action de long terme pour contribuer à la résilience des territoires

VNF est principalement connu comme le gestionnaire d'une infrastructure liée au transport et au tourisme fluvial. Mais avant de transporter des bateaux, VNF transporte de l'eau. La première mission de VNF est effectivement de garantir la gestion, le transport et la mise à disposition de l'eau sur les territoires pour répondre aux différents besoins des milieux naturels, des populations, des agriculteurs, de la navigation et des industriels, tout en assurant la sécurité des biens et des personnes.

Le réseau navigable, comment ça marche ?

Sur les fleuves et rivières canalisés, alimentés naturellement en eau, VNF régule les niveaux d'eau grâce à des barrages mobiles. En situation normale, ces ouvrages laissent passer un débit maîtrisé pour garantir un niveau d'eau pour les besoins de la navigation et autres usages. En période d'étiage (basses eaux), ils retiennent l'eau pour maintenir un niveau d'eau autant que possible compatible avec les différents usages, dans le respect des mesures de restriction d'eau arrêtées localement par les préfets en situation de sécheresse.

Les canaux, créés artificiellement par l'homme, ne sont pas naturellement alimentés en eau. L'eau qui y coule provient de prélèvements dans le milieu naturel (rivières ou cours d'eau à proximité des canaux) ou des barrages réservoirs qui permettent de la stocker.

Sur le réseau géré par VNF, les ouvrages de gestion hydraulique permettent par leur fonction de stockage et de régulation des masses d'eau d'atténuer les impacts, dans une situation de sécheresse exceptionnelle, sur le milieu et les activités humaines.

Le réseau navigable est de plus en plus sollicité pour concourir à la résilience des territoires face au dérèglement climatique (manque d'eau ou inondations, menaces en matière de biodiversité...) et agir en temps de crise pour contribuer au maintien de la sécurité des personnes et des biens. Durant les périodes de sécheresse, VNF est mobilisé pour optimiser sa gestion de l'eau, contribuer à réduire les consommations et à équilibrer les besoins et usages en concertation avec les acteurs concernés. Des mesures de réduction des consommations d'eau sont mises en place, notamment des mesures de restriction de la navigation :

- le regroupement des bateaux de plaisance pour le passage des écluses, afin de limiter le nombre d'éclusées ;
- l'abaissement du niveau d'eau dans les canaux.

Un débit d'eau à valeur réglementaire, appelé « débit réservé » et fixé par les services de l'Etat, est laissé en permanence pour préserver la vie aquatique. Si la quantité d'eau disponible dans le cours d'eau est inférieure ou égale à cette valeur, les prélèvements en eau sont stoppés et la navigation peut être arrêtée

Du fait du changement climatique, les cours d'eau qui alimentent les canaux atteignent de plus en plus tôt ces « débits réservés ». Cela signifie que les équipes de VNF doivent prélever les ressources en eau des barrages réservoirs de plus en plus tôt pour préserver les différents usages de l'eau des canaux et maintenir l'écosystème. Pour limiter ces effets, VNF mène un travail de fond au quotidien pour anticiper ces périodes de chaleur extrême, qui se traduit par l'optimisation permanente de la ressource en eau sur son réseau via notamment :

- la surveillance en temps réel du système (volumes et niveaux d'eau) ;
- la mise en place de programmes de réduction des fuites le long des berges et du fond des canaux ;
- les travaux sur l'infrastructure comme le confortement de berges ;
- le renforcement des barrages réservoirs et, lorsque cela est possible, l'augmentation de leur capacité.

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Fort de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700 km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux,...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

www.vnf.fr



VNF - Voies navigables de France



VNF_officiel

Contacts presse

**Voies navigables de France Centre-
Bourgogne
Equipe communication**

Sébastien Beirnaert

07 63 66 01 54

communication.dt.centrebourgogne@vnf.fr